

**Arrêté du 25 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports**

NOR : *EQU0110199A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports et notamment son article 4-1<sup>o</sup> ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;

Sur la proposition du directeur du personnel et des services,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- « à Toulouse, M. Batailley (Jean-Claude), ICPC ; » est remplacé par :  
« à Toulouse, M. Mourier (Daniel), ICPC ; ».

Article 2

Le directeur du personnel et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 25 septembre 2001.

Pour le ministre et par  
délégation :  
Pour le directeur du personnel  
et des services empêché :  
*Le directeur adjoint du personnel  
et des services,*  
P. Berg